



Fédération Française des Sports de Glace  
41-43, rue de Reuilly  
75012 – PARIS

## Commission Sportive Nationale de Curling

Site internet : [www.france-curling.com](http://www.france-curling.com)

# INFOS AUX CLUBS

26 juin 2015

## Dans ce numéro

**PAGES 1 à 14:** PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CURLING DU 7 JUIN 2015 A CLERMONT-FERRAND - **PAGE 15 :** CATEGORIES D'AGE 2015/2016 – RESULTATS DU TOURNOI DE BELFORT – CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS 2015/2016 – **PAGES 16 et 17 :** FICHES D'INSCRIPTION A LA COUPE DE FRANCE – **PAGES 18 ET 19 :** FICHES D'INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DOUBLE MIXTE – **PAGES 20 et 21 :** FICHE D'INSCRIPTION AU CHALLENGE NATIONAL MIXTE – **PAGES 22 et 23 :** FICHE D'INSCRIPTION AU CHALLENGE NATIONAL VETERANS

### PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CURLING DU 7 JUIN 2015 A CLERMONT-FERRAND

Les groupements affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace pratiquant le curling se sont réunis en assemblée générale le dimanche 7 juin 2015 à Clermont-Ferrand.

Présents : Saint-Pierre – Mulhouse- Viry - Valence Curling – Megève Club des Sports – Les Contamines Curling Club – Belfort – Marseille - Strasbourg

Représentés : Nice Curling Club – Rouen

La commission de vérification des pouvoirs constate la présence de 11 clubs sur les 23 affiliés. 36 droits de vote sur les 53 existants sont reconnus, et l'assemblée peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de l'assemblée générale de Marne la Vallée 2014 est approuvé à l'unanimité.

## RAPPORT MORAL 2015

Lorsque je vous affirmais l'an dernier à Marne La Vallée que la saison 2013/2014 avait certainement été l'une des pires que nous ayons connue, j'étais très loin de m'imaginer les événements à venir qui font de 2014-2015 une saison catastrophique, tant en termes de compétitions de haut-niveau que d'image du curling. Notre discipline vient de payer au prix fort l'ère Sendra, heureusement révolue, et nul n'est en mesure de prédire jusqu'à quand le curling français en paiera les conséquences, d'autant que l'ancien DTN nous a laissé en héritage l'un de ses adjoints, toujours à ce jour en charge du curling, dont les méthodes risquent, si personne n'y prête une très vigilante attention, de ne pas améliorer la situation.

Je qualifiais il y a une année les résultats internationaux de « préoccupants ». Que dire au terme de cette saison ? Nous avons tout bonnement atteint le fond pour ce qui est des compétitions de référence, puisque nous n'avons pas participé aux championnats d'Europe hommes et dames, donc a fortiori pas aux mondiaux, et que nous devons repartir du groupe C Européen pour espérer remonter en B, puis en A et acquérir de précieux points olympiques. Je crois pouvoir affirmer, sans grand risque de me tromper, que la France du curling ne verra pas les Jeux Olympiques 2018 en Corée du Sud.

Certes les juniors étaient bien présents à Prague, grâce aux efforts conjugués des clubs de Chamonix, Saint-Gervais et Albertville, mais avec une équipe inexpérimentée, qui sous la direction de Jean-Olivier Biechely nous a dignement représentés, sans pour autant nous amener à espérer une remontée en championnat mondial (11<sup>ème</sup> sur 18 avec 2 victoires et 3 défaites). La situation sera assez différente l'an prochain, avec un mondial B qui qualifiera 4 nations, dont nous pourrions faire partie si j'en juge par le dynamisme de l'entourage de l'équipe et des joueurs eux-mêmes. La CSN a payé une bonne partie de ces championnats, le DTN adjoint estimant qu'il s'agissait là de développement, pas de haut-niveau. Avec l'arrivée du nouveau DTN, la Direction Technique Nationale a complété cet apport, mais monsieur Dambier refuse de créditer le budget CSN de 2500 €, puisqu'il s'agit d'un « pot commun ». Pourquoi alors allouer un budget spécifique aux CSN ?

Aucune équipe junior filles n'a représenté cette année encore notre pays.

Pour ce qui concerne les compétitions dites de développement, les résultats ne sont guère plus encourageants.

En double mixte, l'équipe de France composée de Catherine Emberger et Thierry Mercier (CS Megève) nous représentait sur la scène mondiale à Sochi (Russie) finit à une modeste 21<sup>ème</sup> place / 30, empochant 3 victoires pour 6 défaites.

Au même endroit et aux mêmes dates nos vétérans ne font pas mieux que l'an dernier en termes de ratio victoires/défaites, mais améliorent leur classement en terminant 21<sup>ème</sup> sur 24.

Pour la dernière édition du championnat d'Europe mixte, qui se déroulait à Taarnby (Danemark), la France se classe 16<sup>ème</sup> sur 27, obtenant deux victoires et 6 défaites.

Voilà pour ce qui est de l'aspect sportif à l'international.

Reste l'aspect conséquences liées au forfait de nos messieurs au championnat d'Europe B, et elles sont multiples. Outre la sanction sportive, constituée par une rétrogradation en groupe C, le président Gailhaguet et moi-même avons dû quémander (et le mot n'est pas trop fort) une certaine clémence de la part de la Fédération Mondiale, qui aurait également pu interdire à toutes nos formations une participation aux championnats internationaux 2015/2016, mais s'est montrée compréhensive. Cependant financièrement le coup est rude, puisqu'outre 2000 \$ d'amende, nous avons perdu 12000 \$ d'aide au développement, soit au total plus de 12000 € et nous pourrions cette année participer à deux championnats d'Europe (B et C). Ca fait cher l'entêtement administratif !

Puisque nous en sommes au chapitre budget, une première bonne nouvelle avec l'arrivée, grâce au Président Gailhaguet, d'un sponsor, « le monde de la propreté » qui amène une contribution de 16000 € par année pendant 4 ans à compter de la saison 2014/2015.

La CSN a bien évidemment, comme chaque année, organisé les compétitions nationales, arbitrées par deux de ses membres. Coupe de France à Valence, Championnat de France double mixte, challenges nationaux mixte et vétéran à Megève où notre vice-président a obtenu la gratuité de la glace, championnats de France à Genève.

La commission sportive nationale s'est réunie à 3 reprises cette année, à Marseille, Megève et Valence à l'occasion des tournois respectifs de ces clubs, ce qui permet d'inviter aux réunions le plus grand nombre de clubs et d'être ainsi au plus près des préoccupations de la base, et de tenter d'y répondre dans les meilleurs délais. Un regret cependant, l'absence de certains membres de la commission, qui pour un membre en particulier est devenue récurrente. Nous devons apporter une solution très rapide à cette situation.

Notre officier de développement, Jacky Petit, s'est déplacé à Rennes, Nice, Pralognan et Vaujany pour y prodiguer ses conseils. Il a aussi géré les pierres fédérales pour les prêts aux clubs organisateurs de tournois internationaux.

Elle a assuré le suivi de la septième édition du championnat de France des clubs, qui compte 18 participants, et a été remporté par le C.C. Valence.

Elle a informé très régulièrement les clubs grâce à la l' »info aux clubs » (12 numéros depuis la dernière assemblée générale) et au travers des pages curling du site internet fédéral.

La deuxième bonne nouvelle de la saison qui se termine est l'augmentation importante du nombre de licenciés, puisque nous venons de franchir la barre des 400, 405 pour être précis, soit une augmentation de 51 ou 14,41% pour 23 clubs, puisque si Avignon disparaît, Huez et Pralognan reviennent et Vaujany a effectué sa première saison.

CLUB	Jr H	Se H	Vet H	Jr D	Se D	Vet D	TOTAL		LIGUE	
MULHOUSE	x	4	9	x	1	3	17	-1	Alsace	+10
STRASBOURG	x	9	2	x	9	1	21	+11		
CHARLEVILLE	x	2	3	x	x	x	5	.=	Champ.	=
BESANCON	1	19	5	2	9	2	38	-6	Franche	
HAUT JURA	x	3	2	x	x	x	5	-1	Comté	-1
BELFORT	x	6	9	x	1	4	20	+6		
VIRY	8	19	2	4	9	2	44	+7	IDF	+7
ROUEN	2	9	3	x	2	1	17	+10	Norm.	+10
NICE BA	x	x	4	x	x	x	4	+2	PACA	+22
NICE CC	1	7	7	x	4	3	22	+19		
MASSILIA	x	8	5	x	5	2	20	+1		
LA GARDE	x	3	4	x	1	x	8	=		
VALENCE	1	9	6	2	2	x	20	+3	Rhône	+21
LYON	x	8	4	x	x	x	12	+3	Alpes	
ALBERTVILLE	1	5	4	2	1	1	14	=		
<b>PRALOGNAN</b>	x	1	2	x	x	3	6	+6		
CHAMONIX	3	7	1	x	2	1	14	-4		
ST GERVAIS	9	5	2	1	1	2	20	-7		
MEGEVE	1	8	6	1	4	x	20	=		
CONTAMINES	x	2	16	x	2	4	27	+3		
<b>HUEZ</b>	x	4	x	x	x	x	4	+4		
VAUJANY	x	5	10	x	x	1	16	+16		
ST PIERRE	5	11	13	x	3	2	34	-17	St Pierre	-17
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>154</b>	<b>119</b>	<b>12</b>	<b>56</b>	<b>32</b>	<b>408</b>			
	<b>+1</b>	<b>+22</b>	<b>+8</b>	<b>+1</b>	<b>+11</b>	<b>+8</b>	<b>+14,41%</b>			

Le rapport moral 2015 est adopté à l'unanimité.

Au point 4 la modification du règlement sportif national. Le président rappelle que la Fédération Mondiale de Curling a substantiellement modifié les règles de jeu, et qu'en conséquence le règlement sportif national français doit être revu.

Le projet de nouveau règlement sportif a été transmis aux clubs plus de deux mois avant l'assemblée générale, et quelques propositions ont été enregistrées et sont aujourd'hui présentées aux votes des clubs. Ce projet est examiné et voté article par article, la mouture adoptée par l'assemblée générale étant la suivante :

## **REGLEMENT SPORTIF**

### **REGLES DE COMPETITION**

#### *Article I*

### **COMPETITIONS**

A. La Commission Sportive Nationale de Curling (CSNC) peut organiser chaque année sous sa responsabilité avec l'accord de la Fédération Française des Sports de Glace, les compétitions fédérales suivantes:

- Une Coupe de France hommes
- Une Coupe de France Dames
- Une Coupe de France Juniors Garçons
- Une Coupe de France Juniors Filles
- Un Championnat de France hommes
- Un Championnat de France Dames
- Un Championnat de France Juniors Garçons
- Un Championnat de France Juniors Filles
- Un Championnat de France double mixte
- Un challenge national mixte
- Un challenge national vétéran
- Un challenge national en fauteuil
- Un Championnat de France Open-Air
- Toutes autres compétitions d'intérêt national.

B. Les Championnats régionaux sont sous la responsabilité des organes régionaux en accord avec les règlements nationaux.

C. La Commission Sportive Nationale de Curling et l'organisateur local sont responsables chacun en ce qui le concerne de l'organisation et du bon déroulement de ces compétitions conformément aux règles en vigueur et au cahier des charges.

D. Tout Curleur français ou étranger, résidant en France et non licencié dans une autre fédération, voulant participer à une compétition organisée par les instances nationales, régionales ou départementales doit être titulaire d'une licence « COMPETITION » de la saison en cours délivrée par la FFSG. Voir article 5 « éligibilité ».

## Article 2

### **REGLES DE JEU**

- A. Toutes les compétitions se dérouleront selon les règles de jeu de la World Curling Fédération (WCF) et en conformité avec les règlements et statuts de la FFSG, en vigueur au jour de la compétition.
- B. Les règles de jeu et leurs amendements seront remis à tous les clubs pour diffusion auprès de leurs membres.
- C. Les équipes devront dans la mesure du possible disposer de la tenue du club qu'elles représentent. Les tenues réservées aux équipes nationales ne doivent pas être portées lors des compétitions nationales.

## Article 3

### **DATES. LIEUX, CANDIDATURES POUR LES COMPETITIONS**

Les dates et lieux des compétitions nationales sont fixés par l'assemblée générale des clubs ou faute de candidatures par la Commission Sportive Nationale de Curling.  
Les candidatures pour l'organisation des compétitions nationales sont à adresser à la CSNC avant la date fixée dans l'appel de candidature.  
Les compétitions nationales ne pourront avoir lieu dans la même ligue deux années consécutives, sauf en l'absence de candidature des clubs des autres ligues régionales.

## Article 4

### **PRIX ET LOCATION DE LA GLACE**

La CSNC décidera, en accord avec les propriétaires ou gérants des patinoires ou des halles de curling, de la somme attribuée pour la location de la glace dans le cadre d'une convention à établir et en fonction de ses ressources.

## Article 5

### **INSCRIPTIONS**

La CSNC transmettra les fiches d'inscription aux clubs qui les diffuseront auprès de leurs membres. Les règlements concernant les inscriptions seront notés sur ces dernières.

Les inscriptions se feront par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les inscriptions seront ouvertes à tous les membres licenciés (licence compétition) à un club affilié à la FFSG, à jour de ses cotisations.

Le nom du capitaine de l'équipe devra être porté sur les fiches d'inscription,

Le prix de l'inscription sera fixé par l'assemblée Générale.

La composition de l'équipe définitive sera celle portée sur la première fiche de jeu, cinq participants maximum par équipe.

Une équipe devra comporter au moins trois joueurs du club sous le nom duquel elle est inscrite, auxquels pourront s'adjoindre deux joueurs d'un autre club au maximum, avec l'accord écrit des présidents des clubs concernés (Club accueillant et clubs prêteurs).

1. Lors des compétitions nationales, les joueurs étrangers seront autorisés en accord avec les règles de la WCF  
« **Eligibilité:** basée sur des curleurs qui sont qualifiés au niveau national pour représenter leur pays soit par naissance, filiation à des parents nés dans ce pays, ou par résidence permanente dans ce pays pour une période consécutive d'au moins deux années avant le 1er avril de l'année des championnats. Une personne peut jouer pour le pays de son époux si elle réside dans ce pays. A noter que cette éligibilité et qualification ne s'appliquent pas à la participation aux Jeux Olympiques d'Hiver, qui sont régis par les règles du Comité International Olympique. »

## *Article 6*

### **DEVOIRS DES ORGANISATEURS**

L'organisateur chargé du déroulement, conformément au règlement, au cahier des charges et au programme de la compétition qui lui a été attribuée suivant les directives de la CSNC, désigne un responsable de jeu.

Les plans de jeu et les modes de classement sont élaborés par la CSNC qui les fait parvenir aux clubs avec la convocation.

Tous les clubs affiliés auront le droit à être présents lors du tirage au sort du tableau des jeux, en désignant un représentant lors du dit tirage au sort.

La direction des jeux se compose de:

- Le responsable des jeux
- Un membre de la CSNC désigné par cette dernière.
- Un chef arbitre.

Le chef arbitre est chargé de:

- Vérifier la préparation des pistes, leur bon tracé, la qualité de la glace, etc.
- Veiller au bon déroulement de la compétition.
- Contrôler les licences et établir la liste des participants.
- Désigner par tirage au sort deux participants à la compétition pour le contrôle des licences de tous les participants.
- Etablir les listes de résultats.
- Modifier le plan de jeu, si nécessaire.
- Faire respecter toutes les règles de la compétition.
- Arbitrer tous litiges lors de celle-ci, suivant les règlements en vigueur.
- Il pourra se faire assister d'un ou plusieurs arbitres adjoints.

La direction de jeu ne pourra pas modifier les règles de compétition à l'exception de cas de force majeure, après réunion des représentants des équipes participantes ainsi que des membres présents de la CSNC.

## *Article 7*

### **CONTROLE DES LICENCES**

La direction des jeux assistée de 2 joueurs tirés au sort parmi les participants contrôlera les licences durant la compétition et verra si les dispositions réglementaires sont respectées. Un représentant par club pourra assister à ce contrôle

Lors des tournois disputés en France par tout organisme affilié ou dépendant de la FFSG, la licence des joueurs français pourra être contrôlée par une personne désignée par la FFSG.

## *Article 8*

### **LISTE DES PARTICIPANTS**

La liste des participants par équipe sera établie, en tenant compte des renseignements portés sur la première fiche de jeux et sur la licence. Seront indiqués les noms, prénoms, identification du capitaine, et membre du club désigné pour un contrôle de licence (facultatif).

## *Article 9*

### **ORDRE DE JEU**

Lors des tours de qualification, les parties et les finales se joueront comme ci-après :

- Coupe de France : Round robin en 8 huit ends et tour final en 10 ends
- Championnats de France en 10 ends

Si après le dernier end, la partie est nulle, on aura recours à des ends supplémentaires jusqu'à la victoire d'une des deux équipes.

Lors des compétitions nationales, les pierres seront attribuées à l'avance. L'équipe la première nommée jouera avec les pierres dont les poignées seront de couleur foncée.

Les équipes d'un même club devront se rencontrer lors des premières parties.

## *Article 10*

### **RENONCIATION ET SUSPENSION PREMATUREE D'UNE PARTIE**

Elle sera autorisée lors des Compétitions Nationales et lorsque le système de jeu sera par poule (Round Robin). L'arrêt sera possible après le 6ème end dans les tours de qualification et après le 8ème end en finale.

## *Article 11*

### **FORFAIT**

Si une équipe renonce à participer à une compétition après l'expiration du délai d'inscription, il y a forfait. La renonciation est irrévocable et le droit de glace reste acquis à la CSNC.

Une équipe doit commencer une compétition avec quatre joueurs lançant des pierres.

Une équipe sera forfait à chaque partie au début d'une compétition, jusqu'à ce qu'elle puisse débiter une partie avec 4 joueurs.

Si une équipe abandonne la compétition en cours, il y aura forfait et l'équipe sera éliminée de la compétition. Les résultats des matchs précédents de cette équipe ne seront pas pris en compte.

Si une équipe ne se présente pas à l'heure convenue pour le début d'un match, la procédure suivante s'applique :  
1 à 5 minutes de retard : 1 point pour l'équipe adverse et perte de la dernière pierre pour l'équipe fautive. Le premier end est considéré comme joué.

5 à 10 minutes de retard : 1 point pour l'équipe adverse et perte de la dernière pierre pour l'équipe fautive. Le deuxième end est considéré comme joué.

+ de 10 minutes de retard : L'équipe non fautive est déclarée vainqueur par forfait, le score affiché : G (Gagné) P (Perdu).

L'équipe pourra participer aux parties suivantes.

Tout forfait non motivé par un cas de force majeure sera sanctionné de 300 € de pénalité. Lorsqu'une amende est prononcée, c'est le club duquel l'équipe s'est inscrite qui en répond.

## *Article 12*

### **SYSTEME DE JEU PAR POULES ( Round robin)**

- Selon le nombre de formations engagées.

Si 2 équipes sont engagées, finale au meilleur des 3 matchs

Si 3 ou 4 équipes sont engagées, double round robin

Si 5 à 7 équipes sont engagées, simple round robin + play-off +finale

Si 8 équipes ou plus sont engagées, compétition par poules :

Si 2 poules (A et B) demi-finales entre 1 A et 2 B et 1 B et 2 A – Les vainqueurs en finale

Si 3 poules (A, B et C) les 3 premiers qualifiés. Le meilleur au tir à la cible directement en finale, les deux autres vainqueurs se rencontrent. Le vainqueur de cette partie jouera la finale, le perdant est classé 3<sup>ème</sup>.

- (a) A la fin du round-robin, si deux équipes sont à égalité pour une place en phase finale, elles joueront un tie-break dont le vainqueur sera qualifié pour la phase finale.
- (b) A la fin du round-robin, si plus de deux équipes sont à égalité pour une place en phase finale, il sera établi un classement selon les critères ci-dessous et les deux premières équipes à égalité joueront un tie-break, l' (les) autre(s) n'étant pas qualifiées pour la phase finale.
- (c) Les critères suivants (dans l'ordre) seront utilisés pour classer les équipes à la fin du premier tour (round robin) :
  - (i) Les équipes seront classées en fonction du décompte de leurs victoires/défaites.
  - (ii) Si deux équipes sont à égalité, celle qui a remporté leur rencontre en premier tour (round robin) sera classée devant ;

- (iii) Lorsque trois équipes ou plus sont à égalité et que le décompte victoires/défaites entre les équipes à égalité permet un classement pour certaines mais pas toutes, les équipes dont le classement n'a pu être déterminé utiliseront le décompte particulier entre elles pour déterminer le classement;
- (iv) Pour les équipes dont le classement n'a pu être déterminé ni par (i) ou (ii) ou (iii), le classement est déterminé par le tir à la cible.

Pour les parties nécessitant le tir à la cible individuel (Last stone draw – LSD) , à la fin de l'échauffement d'avant match, deux pierres selon lancées au dolly. par des joueurs différents – L'une curlant dans le sens des aiguilles d'une montre (in), l'autre dans le sens inverse des aiguilles d'une montre (out), le balayage étant autorisé (sauf au curling en fauteuil).

La distance entre la pierre, si elle termine dans la maison, et le tee, sera mesurée en centimètres. Les pierres qui ne terminent pas dans la maison sont enregistrées à 185,4 cm. Les pierres qui terminent si près du dolly (tee) qu'elles ne peuvent être mesurées sont enregistrées à 0.0 cm.

La première pierre sera mesurée puis retirée du jeu avant le lancer de la deuxième. Les distances de chaque pierre seront additionnées et donneront à l'équipe son total pour la partie. L'équipe obtenant la distance la plus courte a le choix de la première ou dernière pierre de la première manche (end). Si aucune des pierres des deux équipes ne termine dans la maison ou que les deux équipes obtiennent la même distance un pile ou face sera effectué pour décider de quelle équipe aura le choix de la première ou dernière pierre de la première manche (end).

Le nombre de tirs à la cible et le nombre de pierres lancées dans le sens des aiguilles d'une montre et dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour chaque joueur sera déterminé pour chaque compétition, selon le nombre de parties du round-robin.

Chaque joueur devra effectuer un nombre minimum de tirs à la cible. En cas de non-respect- Si les exigences minimum ne sont pas remplies – le tir à la cible concerné sera enregistré à 185,4 cm. Si un remplaçant effectue un tir à la cible, le nombre total des pierres de ce joueur doit être combiné avec celui d'un autre joueur afin que le remplaçant et ce joueur aient également lancé le nombre demandé de tirs à la cible.

Matches de round-robin	Nombre de tirs à la cible	Minimum pour chaque joueur
4	8	2 pierres, 1 sam + 1 siam
5	10	2 pierres, 1 sam + 1 siam
6	12	2 pierres, 1 sam + 1 siam
7	14	3 pierres, 1 sam + 1 siam
8	16	3 pierres, 1 sam + 1 siam
9	18	4 pierres, 2 sam + 2 siam
10	20	4 pierres, 2 sam + 2 siam
11	22	4 pierres, 2 sam + 2 siam

Sam : Sens des aiguilles d'une montre – Siam : Sens inverse des aiguilles d'une montre



- (d) En double mixte chacun des joueurs lance le même nombre de pierres dans le sens et dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. En cas de nombre de parties impair, une variation d'une rotation par joueur se produira.
- (e) Lorsqu'un premier tour (round robin) a lieu dans des compétitions WCF, chaque équipe rencontrant toutes les autres, la première pierre de la première manche (end) du tour final est déterminée comme suit :
- (i) L'équipe avec le meilleur ratio victoires/défaites a le choix de première ou dernière pierre de la première manche (end) ;
- (ii) Si les équipes ont le même nombre de victoires/défaites, le vainqueur de leur rencontre du premier tour (round robin) a le choix de la première ou dernière pierre de la première manche (end);
- (iii) Sans tenir compte du (i) et (ii), dans les compétitions utilisant le système Page, l'équipe qui gagne la rencontre 1 contre 2 a le choix de la première ou dernière pierre du premier end du match pour l'or ; l'équipe qui perd la demi-finale a le choix de la première ou dernière pierre du premier end du match pour le bronze.
- (f) Lorsque les équipes jouent un round- robin en poules séparées, pour les matchs du play-off l'équipe avec le meilleur tir à la cible collectif (dsc) a le choix du premier ou deuxième entraînement ou de la couleur des pierres. Un tir à la cible effectué par deux joueurs, l'un dans le sens des aiguilles d'une montre, l'autre dans le sens inverse déterminera alors qui a le choix de la première ou dernière pierre du premier end.
- (g) Lors des rencontres d'après round-robin, lorsque l'équipe qui lance la première pierre du premier end a été prédéterminée, l'équipe qui lance la première pierre du premier end a le choix de la couleur des pierres.

### *Article 13*

#### **DUREE DES PARTIES**

Pour les compétitions régies par la CSNC (sauf double mixte, mixte, vétérans et curling en fauteuil roulant et round-robin de la coupe de France qui se jouent en 8 ends), la durée d'une partie est limitée à 2h30 pour 10 ends. Chaque joueur doit se tenir prêt à lancer sa pierre et il ne doit pas perdre de temps pour jouer. Si l'arbitre juge qu'un end est trop long sans raison, il doit avertir le capitaine de l'équipe fautive que si la prochaine pierre n'est pas lancée dans les 30 secondes qui suivent son signal, il ordonnera que la pierre soit retirée immédiatement du jeu.

### *Article 14*

#### **COUPE DE FRANCE**

La Coupe de France est organisée pour les catégories suivantes:

- Coupe de France Messieurs
- Coupe de France Dames
- Coupe de France Juniors Garçons
- Coupe de France Juniors Filles

La Coupe de France est la première phase du Championnat de France. Elle qualifie les équipes de chaque catégorie pour le Championnat de France de la saison sportive suivante. Sont qualifiées :

- Les 5 premières équipes Seniors Messieurs
- Les 5 premières équipes Seniors Dames
- Les 5 premières équipes Juniors Garçons
- Les 5 premières équipes Juniors Filles

Si une équipe de club appelée à représenter la France en championnats internationaux pouvait être gênée dans sa préparation auxdits événements par une participation à la coupe de France, elle pourrait en être exemptée et serait en conséquence directement qualifiée pour la phase finale du championnat de France (Phase deux). La décision sera prise avant le début de chaque saison par une commission paritaire bureau exécutif, conseil fédéral, direction technique nationale et commission sportive nationale de curling.

Dans chaque catégorie l'âge des participants doit être:

- Seniors: avoir 16 ans révolus au 30/06 de l'année précédent la compétition.
- Juniors: doit être en possession d'une licence CADET surclassé junior ou d'une licence junior, le jour de la compétition mais ne devront pas avoir 21 ans révolus le 30/06 de l'année de la compétition.

Double sur-classement : Comme cela se pratique déjà au niveau national dans certaines disciplines des Sports de Glace notamment en patinage de vitesse, Short-Track, en Danse sur Glace, en Patinage Artistique, ainsi qu'à l'étranger par certaines fédérations nationales de Curling, le principe du double sur-classement est validé sans limitation de catégorie, pour les féminines comme pour les messieurs.

Aucune incidence médicale n'a par ailleurs été portée à la connaissance du médecin fédéral par la Fédération Internationale de Curling (cf. WCF).

Du point de vue médical, après discussion avec les services du Ministère chargé des Sports, il n'apparaît pas nécessaire ni utile d'instaurer une aptitude médicale spécifique pour jouer avec un double sur-classement au-delà des règles fédérales d'ores et déjà identifiées pour les disciplines susmentionnées et qui sont, dès lors, applicables à la discipline du Curling.

Aucun joueur ne pourra participer dans deux catégories différentes (Juniors et Seniors).

La Coupe de France dans chaque catégorie se jouera selon le système par poules (article 12 du présent règlement).

Le vainqueur de chaque catégorie sera récompensé par le titre de vainqueur de la Coupe de France de la saison sportive.

### *Article 15*

## **CHAMPIONNAT DE FRANCE** **SENIORS HOMMES ET DAMES** **JUNIORS GARCONS ET FILLES**

Les équipes disputent 2 phases qualificatives lors de la saison entre octobre et mars. La première phase étant la Coupe de France.

- PHASE UNE: Les 5 premières équipes classées à la Coupe de France de leur catégorie, sont qualifiées pour la phase deux.
- PHASE DEUX: Les 5 meilleures équipes de la première phase + la formation de St Pierre & Miquelon disputent celle-ci. Elle se déroulera au plus tard en février ou début mars selon les disponibilités de glace.

Le format de la phase deux sera fonction du nombre d'équipes engagées dans la compétition, selon le tableau ci-dessous :

- Si 2 équipes sont engagées, finale au meilleur des 3 matchs
- Si 3 ou 4 équipes sont engagées, double round robin
- Si 5 à 7 équipes sont engagées, simple round robin + play-off +finale

En cas de défection d'une ou plusieurs équipes qualifiées au terme de la Coupe de France, elles seront remplacées par les équipes les suivant au classement, dans l'ordre, jusqu'à obtention du nombre d'équipes prévues pour la phase en question, jusqu'à épuisement des participants potentiels. La participation de Saint-Pierre et Miquelon pour la phase deux concerne toutes les catégories.

Seul un changement de joueur sera admis par équipes entre les différentes phases.

#### *Article 16*

### **CHAMPIONNAT DE FRANCE DOUBLE MIXTE**

Le championnat de France doubles mixte est organisé pour la catégorie senior. Les juniors surclassés pourront y participer. Les règles du jeu, édictées par la Fédération Mondiale (WCF) sont les suivantes :

Une équipe de double mixte est composée de deux joueurs, un homme et une femme.

#### **REGLES :**

1. Les points sont marqués de la même manière qu'au curling traditionnel.
2. Chaque partie se joue en huit manches (ends). S'il y a égalité à la fin des manches (ends) prévues, la partie continue en extra-ends, jusqu'à détermination du vainqueur.
3. Chaque équipe lancera cinq pierres par manche (end). Le joueur ou la joueuse délivrant la première pierre de son équipe devra également jouer la dernière pierre de son équipe.  
L'autre membre de l'équipe jouera les seconde, troisième et quatrième pierres de cette manche (end). Le joueur délivrant la première pierre peut changer d'une manche (end) à l'autre.
4. Aucune pierre, y compris celles dans la maison, ne peut être sortie du jeu avant le lancer de la quatrième pierre d'une manche (end). En cas d'infraction, la pierre lancée sera retirée du jeu et toutes pierres déplacées seront replacées à leur position d'origine par l'équipe non fautive.
5. Avant le début de chaque manche (end), une équipe indiquera à l'arbitre de placer sa pierre stationnaire (1) et la pierre stationnaire de son opposant (1), dans l'une des positions A ou B :  
A – Une pierre coupée en son milieu par la ligne médiane, à mi-chemin entre la ligne des cochons (hog line) et l'entrée de la maison ; ou  
B – Une pierre sur la partie arrière du dolly, tangente à la ligne médiane et touchant la ligne de centre (tee line).
7. L'équipe qui décidera du placement des pierres stationnaires sera :  
(a) Sauf en cas de prédétermination, il sera procédé à un pile ou face (toss) entre les deux équipes pour déterminer qui aura la décision au premier end.  
(b) Après la première manche (end), l'équipe ayant perdu la manche (end) décidera du placement.  
(c) En cas de manche (end) nulle, l'équipe n'ayant pas bénéficié de la dernière pierre de cette manche (end) aura la décision du placement pour la manche (end) suivante.
8. L'équipe dont la pierre stationnaire est placée devant la maison jouera la première pierre de cette manche (end), et l'équipe dont la pierre stationnaire est placée dans la maison jouera la deuxième pierre de cette manche (end).
9. Avant le début de chaque partie en compétitions régies par la WCF, chaque équipe bénéficiera de 5 minutes d'échauffement sur la piste sur laquelle elles joueront.  
L'équipe ayant la dernière pierre de la première manche (end) s'entraînera en premier.

Système de jeu par poules, selon le nombre d'équipes engagées (cf. article 12)

*Article 17***CHAMPIONNAT DE FRANCE EN FAUTEUIL ROULANT**

Pour être éligible pour jouer aux championnats de France en fauteuil roulant, un joueur doit avoir des troubles significatifs de fonctionnement des membres inférieurs (par exemple colonne vertébrale endommagée, paralysie moteur cérébrale, sclérose en plaques, double amputation des jambes etc.), rendant obligatoire l'utilisation d'un fauteuil roulant pour sa mobilité quotidienne – Plus spécifiquement toute personne non ambulante ou ne pouvant marcher que sur de courtes distances. La détermination de l'invalidité minimum et la classification appropriée sont du ressort des classificateurs internationaux du sport reconnus. L'organisation de compétitions nationales est soumise à l'approbation de la Fédération Française Handisport.

- (a) Les pierres sont lancées d'un fauteuil stationnaire qui est positionné de telle manière que les pierres soient lancées de la ligne médiane. Pendant le lancer les roues du fauteuil doivent être en contact direct avec la glace.
- (b) Le lancer de la pierre est effectué de manière conventionnelle, avec le bras et la main, ou en utilisant une canne de lancer réglementaire. Les pierres doivent être clairement lâchées de la main ou de la canne avant qu'elles
- (c) n'atteignent la ligne des cochons (hog line) coté lancer. Les pieds du joueur lançant la pierre ne doivent pas toucher la surface de la glace pendant le lancer.
- (d) Une pierre est en jeu lorsqu'elle atteint la ligne des cochons (hog line) coté lancer. Une pierre qui n'a pas atteint la ligne des cochons (hog line) coté lancer peut être rendue au joueur et relancée.
- (e) Le balayage n'est pas autorisé.
- (f) Lors des compétitions WCF en fauteuil roulant, chaque équipe doit être composée de joueurs des deux sexes.
- (g) Lors de compétitions prévues en 6 manches (ends), un minimum de 4 manches (ends) doit être joué lors du premier tour (round robin) et des barrages (tie breaks), et 6 manches lors des tours finaux.
- (h) Les joueurs participant au tir à la cible doivent être des deux sexes.

*Article 18***EQUIPES DE FRANCE**

La commission sportive nationale proposera à la direction technique nationale, pour proposition au bureau exécutif, à l'issue des finales des championnats de France de chaque catégorie, les noms des équipes championnes de France pour qu'elles représentent la France dans toutes les compétitions internationales (sauf les jeux olympiques) de la saison suivant l'obtention de leur titre, charge au bureau exécutif et à son président d'entériner définitivement ce choix. La Direction Technique Nationale demeure en tout état de cause seule responsable des sélections.

*Article 19***CONTROLE ANTI-DOPAGE**

Un contrôle anti- dopage pourra être effectué lors des compétitions et entraînements dans le cadre de la loi sur la santé des sportifs.

*Article 20***CHAMPIONNATS DE LIGUE ET REGIONAUX**

Chacun des organes déconcentrés devra établir un règlement de compétition qui sera soumis pour information à la CSNC.

*Article 21*

**COMPETITION DE CURLING SE DEROULANT EN FRANCE**

Toute association affiliée à la Fédération Française des Sports de Glace, doit pour l'organisation d'une compétition ou d'une manifestation de Curling en France, demander l'accord de la FFSG. Elle devra indiquer dans un courrier adressé à la Commission Sportive Nationale de Curling:

- I. Le nom des membres du Comité d'Organisation.
2. Les lieux et dates de la manifestation.
3. Le nombre prévu de compétiteurs.
4. Le nombre prévu de spectateurs.

Seules les manifestations déclarées et autorisées par la FFSG pourront se dérouler sur le territoire français.

Une convention sera signée pour chaque compétition où une équipe de France participera, entre l'organisateur et la FFSG.

Tout participant à Ces manifestations devra être titulaire d'une licence "COMPETITION" délivrée par leur Fédération sportive d'origine.

Ce règlement sportif ne sera valide qu'une fois approuvé par le Conseil Fédéral, dont la prochaine réunion se tiendra au siège fédéral en septembre 2015.

7. Contributions financières aux championnats internationaux : Championnat du monde double mixte, championnat du monde mixte, championnats du monde vétérans

La Commission sportive verse chaque saison une aide de 1000 € à chacune des équipes nationales mixte et vétéran participant aux championnats internationaux de leur catégorie ( ou 2000 € si une seule catégorie est engagée). Au vu des résultats passés et du caractère « loisirs » de ces pratiques, il est proposé de supprimer ces aides à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, et d'attribuer la somme de 2000 € à l'aide aux juniors.

La proposition est adoptée par 9 voix pour et deux abstentions.

L'organisation de la coupe de France 2015 et du championnat de France 2016 est attribuée à Vaujany, l'organisateur, compte tenu de son inexpérience en la matière devant faire intervenir un glacier que lui proposera la Commission pour préparer la glace.

L'organisation du championnat de France double mixte et des challenges mixte et vétéran est attribué à Megève.

Le calendrier sportif pour la saison 2015-2016 est donc le suivant :

## **PROGRAMME SAISON 2015/2016**

### JUIN 2015

13 et 14 TOURNOI INTERNATIONAL DE BELFORT

### SEPTEMBRE 2015

12 et 13 TOURNOI INTERNATIONAL DE MARSEILLE  
12 au 19 CHAMPIONNAT DU MONDE MIXTE A BERNE

### OCTOBRE 2015

06 au 11 CHAMPIONNATS D'EUROPE C à CHAMPERY (SUISSE)  
17 et 18 TOURNOI INTERNATIONAL DE CHAMONIX

### NOVEMBRE 2015

30/10 au 01/11 CHALLENGE VETERANS et CHPT France DOUBLE MIXTE - MEGEVE  
06 au 08 CHALLENGE MIXTE - MEGEVE  
13 au 15 COUPE DE FRANCE - VAUJANY  
21 et 22 TOURNOI INTERNATIONAL DU MONT BLANC - SAINT GERVAIS  
22 au 29 CHAMPIONNATS D'EUROPE GROUPES A ET B – ESBJERG (DAN)

### JANVIER 2016

3 au 9 CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS B A LOJHA (FIN)  
8 au 10 TOURNOI INTERNATIONAL DE MEGEVE  
16 et 17 TOURNOI INTERNATIONAL OPEN AIR DES CONTAMINES

### FEVRIER 2016

06 et 07 TOURNOI MULHOUSE TROIS FRONTIERES

### MARS 2016

11 au 13 CHAMPIONNATS DE FRANCE A VAUJANY  
5 au 13 CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS A ERZURUM (TUR)  
19 au 27 CHAMPIONNATS DU MONDE DAMES A SWIFT CURRENT (CAN)  
26 ET 27 mars VIRY CUP INTERNATIONAL

### AVRIL 2016

02 et 03 TOURNOI INTERNATIONAL DE VALENCE  
02 au 10 CHAMPIONNAT DU MONDE MESSIEURS A BALE (SUI)  
16 au 23 CHAMPIONNATS DU MONDE DOUBLE MIXTE A KARLSTAD (SUE)  
CHAMPIONNAT DU MONDE VETERANS A KARLSTAD (SUE)

### MAI 2016

??? TOURNOI INTERNATIONAL DE BESANCON  
??? TOURNOI INTERNATIONAL DE SAINT PIERRE

Aucune question n'étant posée et l'ordre du jour de la réunion étant épuisé, celle-ci se termine à 12h30.

## CATEGORIE D'AGES 2015/2016

<b>MINIME</b>	NES APRES LE 30 JUIN 2002
<b>CADET</b>	NES ENTRE LE 01/07/99 ET LE 30/06/2002
<b>JUNIOR</b>	NES ENTRE LE 01/07/94 ET LE 30/06/99
<b>SENIOR</b>	NES AVANT LE 30/06/94
<b>VETERAN</b>	NES AVANT LE 30 JUIN 1965

### TOURNOI DE BELFORT 2015

Les 13 et 14 juin la patinoire de Belfort recevait 16 formations à l'occasion du deuxième tournoi international organisé par le club local. Outre une équipe Luxembourgeoise et deux Suisses, 13 françaises représentaient 8 clubs, dont Vaujany avec deux formations.

A l'issue des deux jours de compétition, ce sont les Castelvirois qui l'emportaient devant Luxembourg CC Letzeberg et Besançon Ice.

Le classement des équipes Françaises est le suivant : 1) CC Viry – 3) Besançon ice – 4) Viry dames- 5) Contamines Op'traken – 6) Viry juniors – 7) Valence Hybrides – 8) Belfort lionceaux – 9) Belfort les lions – 10) Belfort pierres à feu – 11) Albertville – 12) Vaujany Le fare – 15) Mulhouse blue ice – 16) Vaujany Le muret

### CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS 2015/2016

	//////	TOURNOI	Belfort	Marseille	Chamonix	Coupe	St Gervais	TOTAL
	CLUB	Pts participation par équipe						
1	Viry	0,91	15,73					15,73
2	Besançon	1,05	13,05					13,05
3	Belfort	2,00	13,00					13,00
4	Les Conta	1,48	11,48					11,48
5	Valence	2,00	10,00					10,00
6	Vaujany	2,50	08,00					08,00
7	Albertville	2,86	06,86					06,86
8	Mulhouse	2,35	04,35					04,35
3	Lyon	3,33	xxxxx					
5	St Gervais	2,00	xxxxx					
6	Marseille	2,00	xxxxx					
8	La Garde	5,00	xxxxx					
10	Megève	2,00	xxxxx					
12	Haut-Jura	8,00	xxxxx					
13	Chamonix	2,86	xxxxx					
14	Nice CC	1,82	xxxxx					
	Charleville	8,00	xxxxx					
	Huez	10,00	xxxxx					
	Nice BA	10,00	xxxxx					
	Pralognan	6,66	xxxxx					
	Rouen	2,35	xxxxx					
	St Pierre	1,18	xxxxx					
	Strasbourg	1,90	xxxxx					



Fédération Française des Sports de Glace  
41-43, rue de Reuilly  
75012 - PARIS

## Commission Sportive Nationale de Curling

### COUPE DE FRANCE SENIORS MESSIEURS ET DAMES COUPE DE FRANCE JUNIORS GARCONS ET FILLES 2015

*Organisées par la Commission Sportive Nationale de Curling*

**PATINOIRE DE VAUJANY**  
**13 au 15 novembre 2015**

### FICHE D'INSCRIPTION

(Une fiche par équipe)

NOM DU CLUB : .....

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE L'EQUIPE POUR L'ENVOI DES CONVOCATIONS:

.....

**CATEGORIE** (Rayez les mentions inutiles)

SENIORS MESSIEURS

SENIORS DAMES

Nés avant le 30/06/94

JUNIORS GARCONS

JUNIORS FILLES

Nés entre le 01/07/94 et le 30/06/99

Les cadets désirant participer en JUNIORS doivent être nés entre le 01/07/99 et le 30/07/2002.

**ATTENTION** : Tout participant désirant jouer dans la catégorie supérieure devra être titulaire d'une **licence avec surclassement**.

### NOM DE L'EQUIPE

(Si plusieurs formations du même club dans la même catégorie)

.....

NOM DU JOUEUR	DATE DE NAISSANCE	LIC. N°	CLUB
---------------	-------------------	---------	------

N° 1 .....email :

N° 2 .....email :

N° 3 .....email :

N° 4 .....email :

N° 5 .....email :

**SKIP** .....

Si l'équipe se qualifie elle participera – ne participera pas (rayer la mention inutile) au championnat de France  
Signature du Président et cachet du club

### INSTRUCTIONS IMPORTANTES PAGE SUIVANTE

.....

Président : Alain CONTAT  
21 bis, av. des Commandos d'Afrique  
83980 – LE LAVANDOU  
Tel : 04 94 46 57 23  
Mobile : 06 72 15 62 26  
[alain.contat@worldonline.fr](mailto:alain.contat@worldonline.fr)

Secrétaire : Alain ARNOD-PRIN  
1, rue Antoine Polotti  
38130 – ECHIROLLES  
Tel/Fax : 04 76 09 10 59  
Mobile : 0629519466  
[arnodprin@wanadoo.fr](mailto:arnodprin@wanadoo.fr)

Trésorier : Karine CAUX  
130, route des Mouilles  
74400 - CHAMONIX  
Tel : 04 50 91 37 49  
Mobile : 06 12 34 01 02  
[karinecham@yahoo.fr](mailto:karinecham@yahoo.fr)



# INSTRUCTIONS IMPORTANTES

## COUPE DE FRANCE 2015

1. La fiche d'inscription (une par équipe) convenablement et lisiblement remplie, sera postée **sous pli recommandé avec accusé de réception, au plus tard le :**

**5 septembre 2015 - Le cachet de la poste faisant foi -**

A l'adresse du Président de la Commission Sportive Nationale :

Alain CONTAT  
21 bis, avenue des Commandos d'Afrique  
83980 – LE LAVANDOU

Aucune inscription ne sera enregistrée après cette date. Pas d'inscription par téléphone ou par fax.

2. Le prix de l'inscription est fixé à 150 €uros par équipe. Le règlement devra être joint à la fiche d'inscription.

3. Les capitaines d'équipes présenteront les licences **COMPETITION 2015/2016** de leurs joueurs avant le premier match. Seuls pourront participer les joueurs dûment licenciés ; chaque équipe devra être composée d'un minimum de 4 joueurs à l'entame du premier match.

Les équipes pourront être formées par des joueurs licenciés à des clubs différents, aux conditions expresses suivantes :

REGLES DE COMPETITION - Article 5 : Une équipe devra comporter au moins trois joueurs du club sous le nom duquel elle est inscrite, auxquels pourront s'adjoindre deux joueurs d'un autre club au maximum, avec l'accord écrit des présidents des clubs concernés (Club accueillant et clubs prêteurs).

4. Chaque équipe s'engage, par son inscription, au respect des règles de jeu en vigueur.

5. Le règlement particulier de la compétition, établi par catégories en fonction du nombre d'équipes inscrites, sera adressé au responsable de chaque équipe à compter du 15 septembre 2015.

6. Les tirages au sort des groupes, poules, ordres de jeu etc. seront effectués publiquement, un délégué de chaque club pouvant y participer.

7. Les 5 premières équipes de chaque catégorie seront qualifiées pour disputer le tour final des Championnats de France 2015.

8. La Coupe de France est une compétition à part entière. Si une équipe ne désire pas participer au Championnat de France de sa catégorie, elle devra en avertir les arbitres avant le début de la compétition.

Toutes informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la CSNC.



Fédération Française des Sports de Glace  
41-43, rue de Reuilly  
75012 – PARIS

**Commission Sportive Nationale de Curling**  
**CHAMPIONNAT DE FRANCE DOUBLE MIXTE 2015**  
*Organisé par la Commission Sportive Nationale de Curling*

**PALAIS DES SPORTS  
MEGEVE  
30 octobre au 01 novembre 2015**

**FICHE D'INSCRIPTION**  
(Une fiche par équipe)

NOM DU CLUB : .....  
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE L'EQUIPE POUR L'ENVOI DES CONVOCATIONS:  
.....  
.....

**NOM DE L'EQUIPE**  
(si plusieurs formations du même club dans la même catégorie)

	NOM DU JOUEUR	DATE DE NAISSANCE	LIC. N°	CLUB	
N° 1	.....	.....	.....	.....	email :
N° 2	.....	.....	.....	.....	email :

Signature du Président et cachet du club

En cas de victoire, l'équipe participera – Ne participera pas (rayer la mention inutile) au championnat du monde double mixte

**INSTRUCTIONS IMPORTANTES PAGE SUIVANTE**

.....

Président : Alain CONTAT 21 bis, av. des Commandos d'Afrique 83980 – LE LAVANDOU Tel : 04 94 46 57 23 Mobile : 06 72 15 62 26 <a href="mailto:alain.contat@worldonline.fr">alain.contat@worldonline.fr</a>	Secrétaire : Alain ARNOD-PRIN 1, rue Antoine Polotti 38130 – ECHIROLLES Tel/Fax : 04 76 09 10 59 Mobile : 0629519466 <a href="mailto:arnodprin@wanadoo.fr">arnodprin@wanadoo.fr</a>	Trésorier : Karine CAUX 130, route des Mouilles 74400 - CHAMONIX Tel : 04 50 91 37 49 Mobile : 06 12 34 01 02 <a href="mailto:karinecham@yahoo.fr">karinecham@yahoo.fr</a>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p style="text-align: center;"><b>INSTRUCTIONS IMPORTANTES</b> <b>CHAMPIONNAT DE FRANCE DOUBLE MIXTE 2015</b></p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1. La fiche d'inscription (une par équipe) convenablement et lisiblement remplie, sera postée **sous pli recommandé avec accusé de réception, au plus tard le :**

**05 septembre 2015- Le cachet de la poste faisant foi -**

A l'adresse du Président de la Commission Sportive Nationale :

Alain CONTAT  
21 bis, avenue des Commandos d'Afrique  
83980 – LE LAVANDOU

Aucune inscription ne sera enregistrée après cette date. Pas d'inscription par téléphone ou par fax.

2. Le prix de l'inscription est fixé à 150 €uros par équipe .Le règlement devra être joint à la fiche d'inscription.

3. Les capitaines d'équipes présenteront les licences **COMPETITION 2015/2016** de leurs joueurs avant le premier match. Seuls pourront participer les joueurs dûment licenciés ; chaque équipe devra être composée de 2 joueurs, un homme et une femme.

Les équipes pourront être formées par des joueurs licenciés à des clubs différents, aux conditions expresses suivantes :

4. Chaque équipe s'engage, par son inscription, au respect des règles de jeu en vigueur.

5. Le règlement particulier de la compétition, établi en fonction du nombre d'équipes inscrites, sera adressé au responsable de chaque équipe à compter du 15 septembre 2014.

6. Les tirages au sort des groupes, poules, ordres de jeu etc. seront effectués publiquement, un délégué de chaque club pouvant y participer.

7. L'équipe championne de France sera proposée par la CSN à la DTN pour représenter la France aux championnats du monde double mixte qui se dérouleront du 16 au 23 avril 2016 à Karlstad (Suède).

Toutes informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la CSNC



Fédération Française des Sports de Glace  
41-43, rue de Reuilly  
75012 – PARIS

## Commission Sportive Nationale de Curling

**CHALLENGE NATIONAL MIXTE 2015**  
**PALAIS DES SPORTS**  
**MEGEVE**  
**06 au 08 novembre 2015**

### FICHE D'INSCRIPTION

(Une fiche par équipe à retourner avant le 5 septembre 2015)

NOM DU CLUB : .....

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE L'EQUIPE POUR L'ENVOI DES CONVOCATIONS :

.....

.....

	NOM DU JOUEUR	DATE DE NAISSANCE	LIC. N°	CLUB
--	---------------	-------------------	---------	------

N° 1	.....	.....	.....	.....email :
------	-------	-------	-------	--------------

N° 2	.....	.....	.....	.....email :
------	-------	-------	-------	--------------

N° 3	.....	.....	.....	.....email :
------	-------	-------	-------	--------------

N° 4	.....	.....	.....	.....email :
------	-------	-------	-------	--------------

**SKIP** .....

Signature du Président et cachet du club

**Prix de l'inscription : 150 € par équipe. Règlement à joindre à la présente.**

.....

Président : Alain CONTAT  
21 bis, av. des Commandos d'Afrique  
83980 – LE LAVANDOU  
Tel : 04 94 46 57 23  
Mobile : 06 72 15 62 26  
[alain.contat@worldonline.fr](mailto:alain.contat@worldonline.fr)

Secrétaire : Alain ARNOD-PRIN  
1, rue Antoine Polotti  
38130 – ECHIROLLES  
Tel/Fax : 04 76 09 10 59  
Mobile : 0629519466  
[arnodprin@wanadoo.fr](mailto:arnodprin@wanadoo.fr)

Trésorier : Karine CAUX  
130, route des Mouilles  
74400 - CHAMONIX  
Tel : 04 50 91 37 49  
Mobile : 06 12 34 01 02  
[karinecham@yahoo.fr](mailto:karinecham@yahoo.fr)

<p style="text-align: center;"><b>INSTRUCTIONS IMPORTANTES</b> <b>CHALLENGE NATIONAL MIXTE 2015</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1. La fiche d'inscription (une par équipe) convenablement et lisiblement remplie, sera postée **sous pli recommandé avec accusé de réception, au plus tard le :**

**05 septembre 2015- Le cachet de la poste faisant foi -**

A l'adresse du Président de la Commission Sportive Nationale :

Alain CONTAT  
21 bis, avenue des Commandos d'Afrique  
83980 – LE LAVANDOU

Aucune inscription ne sera enregistrée après cette date. Pas d'inscription par téléphone ou par fax.

2. Le prix de l'inscription est fixé à 150 Euros par équipe .Le règlement devra être joint à la fiche d'inscription.

3. Les capitaines d'équipes présenteront les licences **COMPETITION 2015/2016** de leurs joueurs avant le premier match. Seuls pourront participer les joueurs dûment licenciés.

Les équipes pourront être formées par des joueurs licenciés à des clubs différents, aux conditions expresses suivantes :

4. Chaque équipe s'engage, par son inscription, au respect des règles de jeu en vigueur.

5. Le règlement particulier de la compétition, établi en fonction du nombre d'équipes inscrites, sera adressé au responsable de chaque équipe à compter du 15 septembre 2015.

6. Les tirages au sort des groupes, poules, ordres de jeu etc. seront effectués publiquement, un délégué de chaque club pouvant y participer.

7. L'équipe vainqueur sera proposée par la CSN à la DTN pour représenter la France, à ses frais exclusifs aux championnats du monde mixte dont la date n'est pas connue à ce jour.

Toutes informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la CSNC



Fédération Française des Sports de Glace  
41-43, rue de Reuilly  
75012 – PARIS

## Commission Sportive Nationale de Curling

### CHALLENGE NATIONAL VETERANS 2015

PALAIS DES SPORTS  
MEGEVE  
30 octobre au 01 novembre 2015

### FICHE D'INSCRIPTION

(Une fiche par équipe à retourner avant le 5 septembre 2015)

NOM DU CLUB : .....

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE L'EQUIPE POUR L'ENVOI DES CONVOCATIONS:

.....  
.....

	NOM DU JOUEUR	DATE DE NAISSANCE	LIC. N°	CLUB	
N° 1	.....	.....	.....	.....	email :
N° 2	.....	.....	.....	.....	email :
N° 3	.....	.....	.....	.....	email :
N° 4	.....	.....	.....	.....	email :
N° 5	.....	.....	.....	.....	email :

SKIP .....

Signature du Président et cachet du club

**Prix de l'inscription : 150 € par équipe – Règlement à joindre à la présente**

Président : Alain CONTAT  
21 bis, av. des Commandos d'Afrique  
83980 – LE LAVANDOU  
Tel : 04 94 46 57 23  
Mobile : 06 72 15 62 26  
[alain.contat@worldonline.fr](mailto:alain.contat@worldonline.fr)

Secrétaire : Alain ARNOD-PRIN  
1, rue Antoine Polotti  
38130 – ECHIROLLES  
Tel/Fax : 04 76 09 10 59  
Mobile : 0629519466  
[arnodprin@wanadoo.fr](mailto:arnodprin@wanadoo.fr)

Trésorier : Karine CAUX  
130, route des Mouilles  
74400 - CHAMONIX  
Tel : 04 50 91 37 49  
Mobile : 06 12 34 01 02  
[karinecham@yahoo.fr](mailto:karinecham@yahoo.fr)

<p style="text-align: center;"><b>INSTRUCTIONS IMPORTANTES</b> <b>CHALLENGE NATIONAL VETERANS 2015</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1. La fiche d'inscription (une par équipe) convenablement et lisiblement remplie, sera postée **sous pli recommandé avec accusé de réception, au plus tard le :**

**05 septembre 2015- Le cachet de la poste faisant foi -**

A l'adresse du Président de la Commission Sportive Nationale :

Alain CONTAT  
21 bis, avenue des Commandos d'Afrique  
83980 – LE LAVANDOU

Aucune inscription ne sera enregistrée après cette date. Pas d'inscription par téléphone ou par fax.

2. Le prix de l'inscription est fixé à 150 €uros par équipe .Le règlement devra être joint à la fiche d'inscription.

3. Les capitaines d'équipes présenteront les licences **COMPETITION 2015/2016** de leurs joueurs avant le premier match. Seuls pourront participer les joueurs dûment licenciés.  
Les équipes pourront être formées par des joueurs licenciés à des clubs différents, aux conditions expresses suivantes :

4. Chaque équipe s'engage, par son inscription, au respect des règles de jeu en vigueur.

5. Le règlement particulier de la compétition, établi en fonction du nombre d'équipes inscrites, sera adressé au responsable de chaque équipe à compter du 15 septembre 2014.

6. Les tirages au sort des groupes, poules, ordres de jeu etc. seront effectués publiquement, un délégué de chaque club pouvant y participer.

7. L'équipe championne de France sera proposée par la CSN à la DTN pour représenter la France à ses frais exclusifs, aux championnats du monde vétérans qui se dérouleront du 16 au 23 avril 2016 à Karlstad (Suède).

Toutes informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la CSNC